

Déclaration du Chef de la Délégation du Cameroun à la 22^{ème} session de l'Autorité internationale des Fonds marins, sur l'examen périodique au titre de l'Article 154 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Distingués délégués

Je voudrais, de prime abord, saluer l'initiative prise par l'Assemblée lors de la vingt-et-unième session, d'entreprendre l'examen périodique au titre de l'Article 154 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. L'Assemblée avait, à cet effet, mis sur pied un comité d'examen pour superviser cet examen dont le rapport intérimaire nous est soumis.

Je voudrais à ce sujet féliciter l'Ambassadeur Helmut Türk pour la présentation fort détaillée de ce rapport et saisir la même occasion pour remercier les membres de ce Comité pour la pertinence de leurs observations sur le rapport.

Cet examen vient à point nommé car, 20 ans après l'entrée en vigueur de l'Accord de 1994, il était grand temps de procéder à une évaluation critique du chemin parcouru afin de mieux définir les orientations futures à suivre.

Il intervient aussi dans un contexte marqué par :

- l'accroissement de l'intérêt manifesté par les contractants pour les ressources de la Zone ainsi que par la communauté scientifique dans son ensemble pour le décryptage des complexités de la Zone ;

- la nécessité de hâter le processus d'élaboration d'un règlement relatif à l'exploitation ; et,
- le besoin de vérifier la viabilité de l'Autorité dans le contexte de la mise en œuvre des objectifs du développement durable, en particulier l'objectif 14 qui vise la bonne santé des mers et des océans.

Sur le rapport soumis à notre attention, j'ai déjà eu à me prononcer au cours de mes précédentes interventions au Conseil. Je voudrais par conséquent faire, dans la présente intervention, quelques observations supplémentaires.

S'agissant tout d'abord de la méthodologie, elle mérite d'être davantage affinée pour tenir compte des lacunes qui ont été relevées sur le faible nombre de réponses aux questionnaires, sur le caractère peu représentatif de ces réponses et enfin sur l'analyse peu rigoureuse et peu approfondie des données.

Sur les questions de fond, le rapport examine et fait une série de recommandations sur des questions importantes telles que le régime d'exploration et d'exploitation des minerais des fonds marins, la structure et le fonctionnement des organes tels que le Secrétariat général, la Commission juridique et technique qui existent actuellement ainsi que d'autres tels que la Commission de planification économique, la Commission scientifique et environnementale ainsi que l'Entreprise qui sont appelées à être mises en place.

Certaines de ces analyses et recommandations sont pertinentes telles que par exemple la nécessité de renforcer les capacités techniques du Secrétariat pour le mettre en mesure de faire face à l'accroissement et à la complexité des tâches qui lui sont dévolues. D'autres par conséquent méritent, dans le rapport

final, une analyse approfondie ; c'est le cas par exemple du fonctionnement de la Commission juridique et technique, de la Commission des finances et certains aspects du Secrétariat général qui ont d'ailleurs fait l'objet de réactions fort appropriées de la part de ces organes. Il faudrait par conséquent tenir compte de ces observations dans le rapport final à soumettre à l'assemblée au cours de sa 23eme session.

Quant aux institutions ou organes dont la mise en place est suggérée par les consultants, notre opinion est que ceux-ci doivent être mis en place progressivement, compte tenu des besoins et des opportunités réelles ainsi que des contraintes budgétaires. En particulier, l'Entreprise doit faire l'objet d'un examen attentif et urgent si nous voulons avancer concrètement et solidairement vers la jouissance du patrimoine commun de l'humanité que constituent les ressources de la Zone.

Il est également important d'insister sur la protection de l'environnement dans la Zone, habitacle d'une biodiversité dense et diverse qui concourt à l'équilibre de l'écosystème planétaire.

A la lumière de tout ce qui précède, le Cameroun appuie le projet de décision qui lui a été soumis sur ce point de l'ordre du jour et qui, en substance, donne des orientations en vue d'une meilleure poursuite de l'examen périodique dont nous attendons avec un vif intérêt les résultats au cours de notre prochaine session.

Je vous remercie Monsieur le Président.